



## **CHARTRE DES COLLECTIONS**

### **Médiathèque de La Celle Saint-Cloud**

#### **INTRODUCTION**

La politique documentaire recouvre au sein d'une bibliothèque l'ensemble des processus visant à contrôler le développement des collections. L'objectif de cette chartre des collections est de fixer les grands principes de constitution et de renouvellement des collections de la médiathèque de La Celle Saint-Cloud. Elle introduit le document de politique documentaire et de développement des collections, décliné en fiches domaines, mises à jour annuellement. Elle fait allusion, sans pourtant l'aborder de façon explicite, à l'organisation des collections. Elle est établie par les bibliothécaires en fonction de la cartographie du territoire : population desservie, services existants, tissu associatif...

Ce document est élaboré en référence aux textes fondamentaux relatifs aux bibliothèques publiques, le Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique (1994), la Charte des bibliothèques, adoptée par le Conseil supérieur des bibliothèques (1991), le Code de déontologie du bibliothécaire, adopté lors du conseil national de l'Association des bibliothécaires français (2003) et la loi Robert relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique (2021).

#### **PLAN :**

- I- PRESENTATION**
- II- MISSIONS COMMUNES AUX BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES**
- III- PRINCIPES FONDAMENTAUX DE CONSTITUTION DES COLLECTIONS**
- IV-MODALITES DE CONSTITUTION ET DE RENOUVELLEMENT DES COLLECTIONS**
- IV- LES COLLECTIONS DE LA MEDIATHEQUE**



## **I - PRESENTATION**

La médiathèque de La Celle Saint-Cloud met à disposition des habitants et de ses partenaires une offre documentaire grand public, généraliste avec pour objectifs de faciliter l'apprentissage tout au long de la vie, la lecture, l'accès à l'information et aux œuvres culturelles ; de promouvoir la connaissance ; de permettre le divertissement et les pratiques artistiques en amateur. Par cette collection, la médiathèque permet aux citoyens de disposer d'informations plurielles indispensables au développement de l'esprit critique et à l'exercice du débat démocratique.

La collection de la médiathèque est composée de 40000 documents principalement des livres, DVD, CD, vinyles, partitions et méthodes, textes lus, journaux et magazines, jeux de société, jeux vidéo, instruments de musique, liseuses, et autres objets. Il existe également une collection en ligne accessible 24h/24, 7j/7 à tous les adhérents sur le portail de la médiathèque. Elle est composée des ressources numériques proposées par la médiathèque numérique de Versailles Grand Parc, par une offre de livres numériques proposée dans le cadre de PNB (prêt numérique en bibliothèque) et d'une plateforme de streaming musical.

Les collections sont accessibles gratuitement pour la consultation sur place aux horaires d'ouverture de la médiathèque.

Comme le rappelle le manifeste IFLA (fédération internationale des associations et institutions de bibliothèques) / Unesco sur les bibliothèques publiques de 2022 : "Les services de la bibliothèque publique sont fournis sur la base de L'ÉGALITÉ D'ACCÈS POUR TOUS, indépendamment de l'âge, de l'origine ethnique, du sexe, de la religion, de la nationalité, de la langue, du statut social et de toute autre caractéristique."

## **II - MISSIONS COMMUNES AUX BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES**

« La bibliothèque est un service public nécessaire à l'exercice de la démocratie. Elle doit assurer l'égalité d'accès à la lecture et aux sources documentaires pour permettre l'indépendance intellectuelle de chaque individu et contribuer au progrès de la société ».

Article 3 de la Charte des bibliothèques

« La bibliothèque publique, clé du savoir à l'échelon local, est un instrument essentiel de l'éducation permanente, d'une prise de décision indépendante et du développement culturel de

l'individu et des groupes sociaux ».

Extrait du Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique.

« Les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ont pour missions de garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de la lecture. »

Art. L. 310-1 A. du code du patrimoine

De ce fait, les objectifs de constitution des collections sont les suivants :

- Donner à tous l'accès à une information pluraliste, généraliste
- Entretenir et favoriser la pratique de la lecture
- Servir à la réflexion d'un large public
- Favoriser le développement culturel et les loisirs
- Contribuer au développement de la formation initiale et permanente pour les adultes
- Faciliter les conditions d'études des étudiants du 1er cycle universitaire et des lycéens
- Assurer l'accès aux différentes formes d'expression culturelle (texte, image, son, ressources numériques)

### III - PRINCIPES FONDAMENTAUX DE CONSTITUTION DES COLLECTIONS

La constitution des collections de la médiathèque de La Celle Saint-Cloud est fondée sur les principes fondamentaux suivants :

– **Encyclopédisme :**

Les collections des bibliothèques « représentent, chacune à son niveau ou dans sa spécialité, la multiplicité des connaissances, des courants d'idées et d'opinions et des productions éditoriales. Elles doivent être exemptes de toutes formes de censure idéologique, politique ou religieuse ou de pressions commerciales. »

Extrait de la loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique.

Si la médiathèque ne peut prétendre à l'exhaustivité, ses collections conservent un caractère généraliste, excluant toute documentation très spécialisée.

Son objectif est de proposer une offre traitant de tous les domaines d'information, du savoir et de la création, sous toutes leurs formes d'expression, quel que soit le support (livre, périodique, film, ressource numérique onéreuse ou gratuite).

– **Pluralisme :**

La médiathèque de La Celle Saint-Cloud constitue et renouvelle ses collections en tenant compte de l'exigence de pluralisme définie dans la loi.

« Les collections des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements sont pluralistes et diversifiées. Elles représentent, chacune à son niveau ou dans sa spécialité, la multiplicité des connaissances, des courants d'idées et d'opinions et des productions éditoriales. Elles doivent être exemptes de toutes formes de censure idéologique, politique, religieuse ou de pressions commerciales. Elles sont rendues accessibles à tout public, sur place ou à distance ».

Art. L. 310-4. du code du patrimoine

S'appuyant sur ce principe, la médiathèque met en place une veille éditoriale plurielle, forme les agents aux règles de déontologie et aux techniques professionnelles nécessaires – comme, par exemple, le fait d'acquérir de façon collégiale- pour développer une expertise.

– **Actualité :**

La médiathèque vise à mettre à la disposition du public une documentation régulièrement mise à jour.

« Les collections des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements qui relèvent du domaine privé mobilier de la personne publique propriétaire sont régulièrement renouvelées et actualisées. » Art. L. 310-5. du code du patrimoine

Ceci doit permettre aux enfants, aux adolescents et aux adultes de développer une compréhension du monde contemporain dans sa diversité à partir des données et savoirs les plus récents, et de participer à la vie démocratique.

L'actualisation se réfère tant au contenu normatif qu'à la production éditoriale.

– **Niveau des collections :**

Cette notion recouvre des nuances en fonction des domaines et des supports. Le plus souvent, le niveau des collections va de l'initiation ou lecture facile, jusqu'à l'approfondissement quel qu'en soit l'usage (information, étude ou loisir) sans aller toutefois jusqu'à un niveau d'expertise.

**Présentation des différents critères d'acquisition par niveau de difficulté**

Niveau	Descriptif	Public	Type de documents	Services
0	Découverte du livre et de la lecture	Petite enfance, public non francophone ou en situation d'illettrisme	Albums, abécédaires, imagiers, documentaires d'éveil, ressources en ligne ou numériques, méthodes d'apprentissage du français	Jeunesse/ Adultes
1	Premières lectures autonomes, premiers documentaires d'initiation, compréhension simple	Enfance (compétence de lecture acquise), public en recherche d'informations élémentaires dans une formulation simple	Fictions et documentaires simples aux informations élémentaires, presse, ressources en ligne ou numériques	Jeunesse
2	Documentation grand public, de découverte (niveau de vulgarisation ordinaire) Littérature grand public	Tout public, collégiens	Fictions et documentaires pratiques de base, remise à niveau, savoirs de base, presse, ressources en ligne ou numériques	Jeunesse / Adultes
3	Documentation d'approfondissement Littérature pour amateurs confirmés	Amateurs éclairés, lycéens	Fictions et documentaires de niveau soutenu, presse, ressources en ligne ou numériques	Adultes
4	Documents niveau 1er cycle des études supérieures (Licence, BTS, DUT) Littérature pour public exigeant	Amateurs confirmés, professionnels ou spécialisés, étudiants	Fictions et documentaires ciblés et spécifiques, ouvrages de références.	Adultes

– **Couverture géographique et linguistique :**

Si l'encyclopédisme vise une recherche de la couverture géographique et linguistique la plus large possible, l'essentiel des collections est cependant en français.

Le fonds en langues étrangères, les méthodes d'apprentissage et la presse en langues étrangères, vont du niveau débutant au niveau perfectionnement.

Pour les langues les plus courantes ou fréquentes dans les cursus scolaires, la médiathèque met à la disposition de ses usagers des documents de référence, grammaires et dictionnaires, le plus souvent en consultation sur place durant les heures d'ouverture.

Celle-ci acquiert des méthodes d'initiation permettant une première approche d'une langue et d'un pays.

Cette offre physique est complétée par les méthodes d'apprentissage en ligne proposées par la Médiathèque numérique de Versailles Grand Parc accessibles via le portail de la médiathèque.

Dans le même esprit, le fonds d'histoire privilégie la spécialisation en ce qui concerne l'histoire de France, offre une documentation plus généraliste relative aux pays européens et au continent nord-américain, la couverture des autres pays se limitant à des synthèses et des documents dits narratifs.

Le fonds de géographie, composé pour l'essentiel de guides de tourisme, privilégie le territoire français et les destinations les plus fréquentes, sans négliger cependant des destinations moins courantes dans la mesure où l'offre éditoriale le permet.

– **Critères qualitatifs :**

« Quel que soit le support ou le domaine, les choix privilégient des documents dont le contenu créatif ou informatif les distingue de produits sans valeur ajoutée sur un sujet donné ; sont ainsi exclus, par exemple, la presse et les ouvrages people... les documents de compilation qui n'apportent rien de nouveau sur un sujet, les récits personnels ou biographies sans intérêt littéraire, ni informatif, les pamphlets politiques sans fondements avérés... A cela s'ajoute une vigilance à l'égard des contenus intellectuels ou scientifiques non validés (en sciences sociales ou en histoire, par exemple) voire dangereux (parasciences, pseudo-médecine, sectes...) ».

Extrait de la Charte documentaire de la Bibliothèque Publique d'Information.

Sont donc exclus les documents incitant à la discrimination ou à la haine raciale, les documents à caractère diffamatoire, la propagande sans contenu documentaire, les ouvrages favorisant des pratiques illégales ou dangereuses, les documents pornographiques ou excessivement violents.

L'acquisition de certains films, particulièrement violents ou susceptibles de heurter la sensibilité de spectateurs, est, soit rejetée, soit corrélée à une mention explicite sur le support. Des documents imprimés, dont le contenu peut paraître litigieux mais dont la valeur littéraire ou la référence historique est incontestable, sont conservés en accès indirect (réserve).

– **Critères juridiques :**

Les documents imprimés et multimédias sont acquis auprès de fournisseurs sélectionnés conformément à la législation relative aux achats publics. Le droit de prêt des livres est acquitté par la médiathèque de façon forfaitaire et redistribué aux auteurs et éditeurs par la SOFIA (Société française des intérêts des auteurs).

En ce qui concerne les DVD, leur achat est lié à l'acquisition, par la médiathèque et pour chaque unité, d'un droit d'usage, prêt et/ou consultation, négocié auprès des éditeurs.

– **Critères matériels et techniques :**

Les rachats de documents et les acquisitions de classiques destinés à un public scolaire et universitaire sont effectués de préférence dans un format « poche ».

Tout document acquis par la bibliothèque est destiné à un usage collectif, « sans appropriation individuelle » ; ne sont donc pas acquis les documents trop fragiles. Sont évités, autant que possible, les ouvrages contenant fiches détachables, les questionnaires (QCM) ou exercices à remplir.

Pour des raisons évidentes de visibilité, la bibliothèque n'acquiert pas de documents dont le format est trop petit.

## **MODALITES DE CONSTITUTION ET DE RENOUVELLEMENT DES COLLECTIONS**

– **Les acquisitions :**

Elles sont faites par les bibliothécaires sous la responsabilité de leur chef d'établissement, en conformité aux droits réglementaires d'usage liés à chaque support.

Ces acquisitions sont réalisées à l'aide de comité de lectures, séances de présentations par les éditeurs, critiques parues dans la presse professionnelle, généraliste ou spécialisée, imprimée, audiovisuelle ou numérique.

Les bibliothécaires jeunesse participent également à un comité réunissant des professionnels de la lecture et de l'information : Le Centre National de la Littérature pour la Jeunesse de la Bibliothèque Nationale de France (Bnf - CNLJ)

– **Les suggestions d'acquisitions :**

Les suggestions d'achat effectuées par les usagers sont prises en compte si elles proposent des ouvrages susceptibles d'être utilisés par un large public non spécialiste, si elles présentent un intérêt pour l'enrichissement des collections, si elles s'inscrivent dans la politique documentaire de la médiathèque et si elles sont étayées de critiques parues dans des médias dont la fiabilité n'est pas contestée.

– **Les dons :**

Les dons des administrés à la ville se font conformément au CGCT (Code général des collectivités territoriales).

– **Les éliminations de documents :**

Elles sont nécessaires pour maintenir les fonds à jour, et contenir la volumétrie. Elles s'appuient sur des critères précis :

- Obsolescence du contenu
- Document remplacé par une mise à jour ou une édition plus récente (droit, économie, géographie, médecine...)
- Dégradation ou usure du document
- Double non justifié
- Document non emprunté depuis plusieurs années
- Périodiques, à l'issue d'une période de conservation définie, pour chaque titre, au niveau de l'établissement.

Afin de donner une seconde vie aux documents pilonnés, la médiathèque organise par convention avec des associations, des structures partenaires et des entreprises labellisées ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS), le recyclage ou le don des documents retirés des collections.

Elle pourra organiser aussi une braderie pour les documents n'ayant peu ou plus de valeur marchande et de ne manière à ne pas porter atteinte directe à la vente d'occasion.

**IV – LES COLLECTIONS :**

Conformément à la mission de lecture publique de l'établissement, les bibliothécaires s'efforcent de mettre à disposition du public des collections variées, représentatives de l'offre éditoriale, et qui couvrent tous les domaines du savoir.

Le fonds de lecture publique se compose de :

**Collections destinées aux adultes :**

Il propose des livres, BD, mangas, textes lus, DVD, revues, destinés à tous, à partir de la fin du collège. Est acheté l'essentiel des parutions destinées à un large public en faisant place à l'ensemble des genres littéraires représentés dans l'édition. Ces collections offrent un large choix de documents, sélectionnés pour leurs qualités littéraires, graphiques, documentaires, et visent également à soutenir les nouveaux auteurs, à faire découvrir des créations exigeantes et de petites maisons d'édition. Le fonds de DVD représente tous les grands courants cinématographiques : cinéma patrimonial des grands auteurs ; cinéma contemporain « tout public » ; films d'auteur, films

d'art et d'essai représentant la création actuelle. Les films documentaires recouvrent, quant à eux, tous les domaines de connaissance.

Ce fonds est réparti dans deux grandes catégories :

=> **la fiction** en format DVD, livres, livres audios, livres numériques (romans ; romans policiers ; science-fiction ; théâtre ; poésie ; BD et mangas ; livres en gros caractères ; romans en langues étrangères).

=> **les documentaires** relatifs à l'informatique, l'information, la philosophie, la psychologie, les religions, les sciences sociales, les langues, les sciences, les technologies, les arts, les loisirs, la littérature, l'histoire et la géographie, les documents sur l'histoire locale.

### **Collections destinées à la jeunesse :**

Elles permettent aux jeunes, de la naissance à la fin du collège, d'accéder à des collections qui leur sont totalement dédiées. Ces collections se répartissent entre :

=> **les albums et les premières lectures** pour les 0-6 ans,

=> **la fiction** (contes ; romans ; romans policiers ; science-fiction ; théâtre ; poésie ; BD et mangas ; ouvrages en langues étrangères),

=> **les documentaires** relatifs à l'informatique, la philosophie et la psychologie, les religions et la mythologie, les questions de société, les langues, les sciences, les technologies, l'art et les loisirs, la littérature, l'histoire et la géographie.

=> **une offre musicale et cinématographique adaptée** : partitions, berceuses, chansons pour enfants, découverte de la musique classique, du jazz et des différentes musiques du monde, dessins animés, films, documentaires pour la jeunesse.

### **Collections de Musique :**

Elles se déclinent sous différentes formes : livres, partitions, CD, vinyles, instruments de musique et plateforme de streaming musical qui visent à :

=> promouvoir la pédagogie musicale (méthodes et partitions) et la pratique musicale (prêt d'instruments : guitares, ukulélés),

=> faire connaître les courants musicaux anciens et actuels (blues, gospel, jazz, rap, reggae, rock, pop, musique classique et contemporaine, musiques du monde, chanson francophone ...),

=> faire découvrir les genres musicaux méconnus et minoritaires,

=> promouvoir et valoriser le patrimoine musical des scènes locales.



### **Périodiques :**

Ils constituent un aspect important puisqu'ils présentent l'actualité de l'information ou des connaissances dans tous les domaines. Les critères de choix pour ce type de support sont les mêmes que pour le reste des collections : diversité, qualité, accessibilité à un large public. Les périodiques sont regroupés dans des espaces Presse jeunesse et adulte où il est possible de les consulter gratuitement sur place mais aussi de les emprunter.

### **Jeux vidéo et jeux de société :**

Ils s'imposent dans les bibliothèques en tant que biens culturels. par les liens qu'ils créent entre générations, pour l'apport dans les interactions, et pour les propositions artistiques qu'ils amènent, ils ont toute leur place au sein de la médiathèque. Leurs acquisitions reposent sur plusieurs critères, à la fois culturels, éducatifs, techniques et logistiques.

#### **Les critères d'acquisitions pour les jeux vidéo sont :**

- **Le public visé / L'âge recommandé** : classement PEGI (protection des publics jeunes), adaptation à la diversité des usagers (jeunes, ados, familles, seniors...).
- **La qualité culturelle et ludique** : valeur artistique, scénaristique ou pédagogique, Récompenses ou critiques positives (ex. : prix, presse spécialisée),
- **L'accessibilité et jouabilité** : facilité de prise en main, possibilité de jouer en solo ou en groupe/local, langue disponible (notamment le français),
- **La compatibilité technique** avec les consoles de la médiathèque,
- **La fréquence de mise à jour / pérennité** : jeux autonomes vs jeux dépendants de serveurs ou d'abonnements, durée de vie et rejouabilité,
- **Les objectifs pédagogiques ou inclusifs** : sensibilisation à des sujets de société, accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

#### **Les critères d'acquisition pour les jeux de société sont :**

- **L'âge et le nombre de joueurs** : jeux adaptés aux publics cibles (petite enfance, familles, adultes...), jouables à 1, 2 ou plus, voire en groupe,
- **Durée et complexité** : durée des parties adaptée aux temps disponibles en médiathèque, facilité d'apprentissage des règles.

- **Qualité éditoriale et mécanique de jeu** : mécaniques ludiques intéressantes, équilibrées, matériel de qualité, visuel soigné.
- **Thématiques et diversité** : jeux promouvant la diversité culturelle, jeux coopératifs, compétitifs, éducatifs, créatifs.
- **Robustesse / entretien**
- **Fréquence d'emprunt ou d'animation**

### Ressources numériques :

La médiathèque propose à ses abonnés l'accès, via son site internet, à des livres numériques ou des ressources en ligne :

- **Livres numériques** : dans un cadre légal et encadré par les éditeurs, la médiathèque propose des romans et des documentaires dont les critères de sélection sont les mêmes que pour les livres. Ils peuvent être téléchargés et lus sur ordinateurs, tablettes ou liseuses.
- **Plateforme de streaming musical** : dans un cadre légal, Music Me propose un catalogue mis à disposition de ses utilisateurs, en partenariat avec les 3 majors (Universal Music Group, Sony BMG et Warner Music Group) et plus de 800 labels.
- **Médiathèque numérique de Versailles Grand Parc** : elles donnent accès à des cours ou modules d'informations qui couvrent l'apprentissage des langues, le soutien scolaire, l'orientation scolaire, l'informatique, l'apprentissage de la musique et l'aide à la vie quotidienne.

D'autres ressources pourront être proposées à l'avenir, en fonction de l'évolution des contenus numériques.

Ces ressources complètent les collections physiques de la médiathèque sans toutefois les remplacer. L'abonnement à ses ressources présentent des limites de fiabilité dans le temps pour des raisons techniques, économiques ou juridiques. Si l'abonnement n'est pas maintenu, l'accès à ces ressources est en effet interrompu ce qui correspond à une perte de ressources pour la médiathèque.

### Collections accessibles aux personnes en situation de handicap ou éloignées de la lecture :

- Livres en gros caractères
- Livres audios
- DVD en audio-description
- Livres pour publics dys
- Albums en braille
- Livres en pictogramme

Une offre « facile à lire » adressée en priorité aux adultes en situation d'illettrisme ou d'apprentissage de la langue française, personnes en situation de handicap (public DYS) est prévue.